

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_123_BC_10
Autorisation de sortie de véhicules de l'actif du Territoire de l'Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
13/11/2023


ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Mélissa COUSIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231109-2023_123_BC_10-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 123 BC 10 : AUTORISATION DE SORTIE DE VÉHICULES DE L'ACTIF DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Pour optimiser la gestion de son parc automobile, le Territoire de l'Ouest envisage de retirer de son inventaire les véhicules qui ne respectent plus les normes de sécurité et de fiabilité mécanique, dont l'entretien et les réparations s'avèrent coûteux en cas de panne ou d'accident.

Ces véhicules seront remplacés, dans la mesure du possible, par des Véhicules à Faibles Émissions (VFE) et/ou des Véhicules à Très Faibles Émissions (VTFE), conformément aux crédits alloués dans le Budget Prévisionnel 2023. Ce renouvellement contribuera à l'objectif de verdissement de la flotte.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, le Territoire de l'Ouest doit contribuer à réduire l'impact environnemental de sa flotte de véhicules, qui compte actuellement 70 véhicules, dont 7 affectés à la Régie des Ports de Plaisance (RPP). Ainsi, d'ici fin 2024, le Territoire de l'Ouest est tenu d'acquérir au moins 30% de véhicules à faibles émissions lors de nouveaux achats ou remplacements. Ce taux sera porté à 40% en 2025 et à 70% en 2030.

Suite à une consultation auprès de différents concessionnaires automobiles (marché CADI), est prévue :

- l'acquisition de 6 véhicules à [REDACTED] avec reprise de 5 véhicules pour un montant total de 3 601,00 € TTC ;
- l'acquisition à [REDACTED] de 9 véhicules avec reprise de 7 véhicules pour un montant total de 6 250,00 € TTC.

Les délais de livraison des véhicules neufs sont les suivants :

Sous 10 jours	Sous 85 jours	Sous 90 jours	Sous 150 jours	Sous 180 jours
1	1	1	4	9

Le détail des 12 véhicules cédés en reprise lors de l'achat des véhicules neufs auprès de ces concessionnaires sont présentés dans le tableau ci-après.

Numéro d'inventaire	Date d'acquisition°	Désignation	Genre National	Valeur d'acquisition	Montant de reprise	Date de mise en service	Nbr km
142182SIEGE0 10	2014	TOYOTA AURIS DE- 993-LG	Voiture particulière	22 724,26 €	1,00 €	31/03/20 14	96 506
142182SIEGE0 14	2014	TOYOTA YARIS DE- 306-MA	Voiture particulière	18 539,99 €	2 500,00 €	31/03/20 14	111 667
062182CYBER 019	2006	CITROËN fourgon 497- BVM- 974	Camionnette	34 645,00 €	300,00 €	27/12/20 06	72 418
062182CYBER 018	2006	CITROËN fourgon 498- BVM- 974	Camionnette	34 645,00 €	1 000,00 €	27/12/20 06	33 459
132182SIEGE0 14	2013	PEUGEOT 207* CW- 791-VY	Voiture particulière	14 456,90 €	300,00 €	11/07/201 3	109 426
132182SIEGE0 15	2013	PEUGEOT 207* CW-	Voiture particulière	14 456,90 €	1 00,00 €	11/07/201 3	102 756

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

11/07/201

S²LOW

ID : 974-249740101-20231109-2023_123_BC_10-DE

132182SIEGE0 13	2013	856-VY PEUGEOT 207* CW- 698-VY	Voiture particulière	14 456,90 €			
132182SIEGE0 12	2013	PEUGEOT 207* CW- 720-VY	Voiture particulière	14 456,90 €	1 000,00 €	11/07/201 3	90 614
132182SIEGE0 05	2013	PEUGEOT 208 CV- 954-JZ	Voiture particulière	16 552,50 €	500,00 €	03/06/20 13	175 605
132182SIEGE0 02	2013	PEUGEOT 3008 CV- 069-CF	Voiture particulière	33 232,10 €	1 000,00 €	27/05/20 13	147 577
132182SIEGE0 04	2013	PEUGEOT 3008 CV- 235-BS	Voiture particulière	33 232,10 €	7 50,00 €	27/05/20 13	121 553
132182SIEGE0 01	2014	PEUGEOT 3008 DF- 815-RE	Voiture particulière	33 232,10 €	500,00 €	12/05/20 14	148 557

Il est donc proposé de céder :

- les véhicules immatriculés CV-069-CF ; CV-235-BS ; DF-815-RE ; CW-720-VY ; CW-698-VY et CW-856-VY [REDACTED] pour un montant total de 5 250,00 € TTC.
- Le véhicule immatriculé 498-BVM-974 à [REDACTED] pour un montant total de 1000 € TTC.
- Les véhicules immatriculés 497-BVM-974 ; DE-306-MA ; DE-993-LG ; CW-791-VY et CV-954-JZ à [REDACTED] pour un montant total de 3 601,00 € TTC.

Le montant des reprises sera déduit du prix d'achat des véhicules neufs achetés auprès de ces concessionnaires.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER la sortie de l'actif du TCO des véhicules listés ci-dessus et proposés à la reprise lors de l'acquisition de véhicules neufs ;**
- **AUTORISER le Président à signer les certificats de cession correspondants.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président